



Mandat simple : 6 % TTC du prix de vente TTC avec un minimum de 5 000€  
Mandat exclusif : 5 % TTC du prix de vente TTC avec un minimum de 5 000€

En tant que spécialiste du foncier, nous appliquons un forfait de vente.

Pour les terrains à bâtir :

- o Prix inférieur à 75 000 € : forfait de 6 000 €
- o Prix inférieur à 100 000 € : forfait de 9 000 €
- o Prix inférieur à 125 000 € : forfait de 10 000 €
- o Prix inférieur à 150 000 € : forfait de 12 000 €
- o Prix inférieur à 175 000 € : forfait de 14 000 €
- o Prix supérieur à 175 000 € : forfait de 15 000 €

Pour les lotisseurs / promoteurs ou dans le cas d’une division : honoraires établis sur devis

Les honoraires agence sont à la charge du vendeur. Si exceptionnellement les honoraires sont à la charge de l’acquéreur, mention en est faite dans l’annonce.

Avis de valeur avec rapport écrit 100€ TTC  
Offerte si mise en vente dans notre agence

| Prix net vendeur | Honoraires |
|------------------|------------|
| jusqu'à 0 €      | €          |